

Légation de Suisse
en
France

Réf.sd.II.A.3/36.

Paris, le 17 novembre 1936.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Hier, j'ai été rendre visite au nouvel Ambassadeur des Etats Unis à Paris, M. Bullitt, qui arrive de Moscou, où il a passé trois ans.

Au cours de notre conversation qui fut fort agréable, mon interlocuteur m'a prouvé qu'il avait mis à profit son séjour en Russie car il s'est montré très documenté entr'autres sur les questions militaires suivantes :

1° En ce qui concerne des opérations d'initiative allemande vers la Russie, M. Bullitt estime qu'elles ne sauraient avoir lieu; il a fait examiner la situation par ses attachés militaires, lesquels ont été stupéfaits de constater l'insuffisance des moyens de transport par la ligne méridionale; de plus le viol des territoires de la Tchéco Slovaquie et de la Pologne emmènerait l'envahisseur beaucoup trop loin de sa base, sans compter les inévitables et lourdes complications

Monsieur le Conseiller fédéral Motta,
Chef du Département Politique fédéral,

B e r n e .



diplomatiques. Passer à travers les trois Etats baltes entraînerait également la Pologne et ne serait guère plus favorable au point de vue ferroviaire.

Pour ces raisons, M. Bullitt ne parvient pas à croire à l'efficacité réelle d'hostilités engagées par les troupes du "Führer" vers les armées soviétiques.

2° Par contre, l'attention de mon interlocuteur a, dès son arrivée récente en France, été attirée sur le "trou de Bâle" lequel pourrait exercer son attraction sur une armée d'invasion allemande qui éviterait ainsi la "ligne Maginot" que les généraux français estiment inexpugnable et qui doit être encore améliorée dans le Nord.

Récemment, j'ai aussi entendu des allusions étranges au dit "trou de Bâle".

Comme l'effort actuel de notre état-major général est abondamment discuté dans la presse suisse, cela ne m'a pas paru ^{dévoiler} un secret d'Etat que de raconter à M. Bullitt les projets suisses

1° de construction de travaux de fortification volante et
2° de recrutement temporaire de troupes spéciales.

Cette conversation m'engage à vous demander ce que

devient la désignation d'un officier suisse pour exercer
en France les fonctions d'attaché militaire.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,
l'hommage de mon respect.

Dumanc